

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23032701 REHABILITATION DE L'ESPACE DU RÔLE :  
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3/02/2022 et du 17/05/2022 le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'Espace du Rôle, comme suit :

- Lot n°3 - gros œuvre : à la société DEVAUTOUR pour un montant de 120 832.70 € HT
- Lot n° 4 - charpente-couverture-bardage : à la société CRVS pour un montant de 141 131.99 € HT
- Lot n°5 - menuiseries extérieures aluminium serrurerie : à la société DABIN pour un montant de 41 718.52 € HT
- Lot n°6 - cloisons - plafonds suspendus : à la société QUALIPLAQUE pour un montant de 41 800 € HT
- Lot n°7 - menuiseries intérieures bois : à la société MDH pour un montant de 8 600 € HT
- Lot n°8 - peinture : à la société GERAULT pour un montant de 21 037.56 € HT
- Lot n°9 - électricité chauffage : à la société ELEC EAU pour un montant de 45 735.43 € HT

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus ainsi que des nouvelles demandes de la commune de Solesmes, nécessitent donc la passation d'avenants. De plus en raison également du contexte économique, avec de fortes augmentations des prix, et l'évolution des normes environnementales qui nécessitent des prestations complémentaires au marché initial.

Pour le lot n°3 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Empierrement de 40 cm (réhausse de 20 cm) sous dallage : suite à des tests il a été constaté que les sols n'avaient pas une portée suffisante pour supporter le poids d'une dalle.
- Reconstruction d'un mur extérieur de la cuisine : lors du démontage il a été constaté que l'ossature était mal assemblée.
- Reconstruction d'un mur de séparation mitoyen : lors du démontage il a été constaté que les parpaings étaient sous dimensionnés et sans fondation.
- Construction d'un parvis côté square au lieu de rue du Rôle : les modifications de l'altimétrie du dallage intérieur ne permettaient plus la mise en accessibilité.
- Reconstruction des plots de béton sous les poteaux : lors du démontage il a été constaté qu'ils étaient sous dimensionnés.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 72 715.12 € HT déduction faite du montant en moins-value 21 806.32 € HT) s'élève à 50 908.80 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 171 741.50 € HT.

Pour le lot n°4 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Reconstruction d'un toit terrasse au-dessus de la cuisine : suite à la démolition du mur extérieur de la cuisine il a été nécessaire de démolir la toiture.
- Modifications des fixations des pieds de poteaux reliant les nouveaux plots : à la demande du bureau de contrôle.
- Ajout d'un bardage en polycarbonate : suite à la démolition du mur mitoyen qui a été réhaussé.

b) Travaux supplémentaires

- Remplacement d'un vélux par un vélux motorisé : pour une facilité d'usage.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 46 890.44 € HT déduction faite du montant en moins-value 17 434.17 € HT) s'élève à 29 456.27 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 170 588.26 € HT.

Pour le lot n°5 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Modification de la hauteur des portes d'accès et des fenêtres : suite à la nouvelle hauteur de plancher.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 20 781 € HT déduction faite du montant en moins-value 22 524 € HT) s'élève à MOINS 1 743 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 39 975.52 € HT.

Pour le lot n°6 :

b) Travaux supplémentaires et des suppressions

- Création d'un local de rangement : non prévu.
- Insonorisation de la halle fermée : afin de permettre une amélioration acoustique.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 13 647.25 € HT déduction faite du montant en moins-value 5 17.25 € HT) s'élève à 8 500 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 50 300 € HT.

Pour le lot n°7 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Pose d'une porte coupe-feu entre la cuisine et la salle : pour la sécurité incendie.

b) Travaux supplémentaires

- Pose de volets roulants translucides sécurisés : pour améliorer la clarté.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 5 916.22 € HT déduction faite du montant en moins-value 763.74 € HT) s'élève à 5 152.48 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 13 752.48 € HT.

Pour le lot n°8 :

b) Travaux supplémentaires

- Peinture du local rangement qui n'avait pas été prévu.

Le montant de ces travaux s'élève à 391.44 € HT ce qui portent le nouveau montant du marché à 21 429 € HT.

Pour le lot n°9 :

b) Travaux supplémentaires

- Ajout d'alimentations : suite au changement d'usage de la buvette qui est devenue une cuisine.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 9 912.31 € HT déduction faite du montant en moins-value 6 128.19 € HT) s'élève à 3 784.12 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 49 519.55 € HT.

**Après avis favorable de la commission travaux lors de la séance du 24 mars 2023, et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil décide par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE de valider les avenants correspondants à des prestations complémentaires pour un montant total de 96 450.11 € HT comme suit :**

- Lot n°3 - gros œuvre : à la société DEVAUTOUR pour un montant de 171 741.50 € HT
- Lot n°4 - charpente-couverture-bardage : à la société CRVS pour un montant de 170 588.26 € HT
- Lot n°5 - menuiseries extérieures aluminium serrurerie : à la société DABIN pour un montant de 39 975.52 € HT
- Lot n°6 - cloisons - plafonds suspendus : à la société QUALIPLAQUE pour un montant de 50 300 € HT
- Lot n°7 - menuiseries intérieures bois : à la société MDH pour un montant de 13 752.48 € HT
- Lot n°8 - peinture : à la société GERAULT pour un montant de 21 429 € HT
- Lot n°9 - électricité chauffage : à la société ELEC EAU pour un montant de 49 519.55 € HT

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 23 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois,  le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :</b> 5 avril 2023	<u>Étaient présents :</u> Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 15	<u>Absents excusés :</u> Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN
<b>PRESENTS</b> 13 <b>VOTANTS</b> 15	<u>Procuration :</u> Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23032702 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REORGANISATION DU  
PARC INFORMATIQUE DES SERVICES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un travail a été réalisé sur l'informatique et qu'il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du matériel informatique de la mairie, de l'école et des ateliers municipaux afin :

- de baisser les coûts s'y afférant (entre autres les logiciels métiers étant hébergés sur des plateformes il n'est plus nécessaire de conserver un serveur).
- d'avoir du matériel informatique adapté au besoin actuel et futur (entre autres les logiciels métiers ne fonctionnant quasiment plus avec Windows 7, il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux postes compatibles avec Windows 11).

Il s'agit de la fourniture, de l'installation et de la maintenance de :

- . 2 NAS dont 1 chez le fournisseur (sauvegarde externe)
- . 2 portables dont 1 à la mairie et 1 à l'école
- . 5 postes dont 1 à l'agence postale communale et 1 aux ateliers municipaux
- . Logiciel postes
- . Mise en service

Madame Cécile DAILLIERES donne les résultats de la consultation portant sur les coûts du matériel à l'achat et les coûts de la maintenance informatique annuels pour l'ensemble des services communaux. Elle présente un comparatif portant sur différentes solutions économiques, prenant en compte le besoin des services et les évolutions possibles.

Après présentation de la consultation et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ de retenir, l'offre de la société IMAGIN'MICRO la MIEUX DISANTE, portant sur :

- les abonnements pour un montant mensuel sans engagement de 144.61 € HT correspondants à : la maintenance des ordinateurs, vérification quotidienne des sauvegardes des NAS, 6 licences pour les messageries (sauvegarde et antivirus), les antivirus des ordinateurs.
- Le matériel, les licences, les frais de livraison et d'installation pour un montant de 10 101.64 € HT correspondants à :

Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Remise	Montant HT
<b>Ordinateur Bureau : pour accueil</b>	<b>2,00</b>	<b>773,7969 €</b>		<b>1 547,60 €</b>
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	2,00	65,8333 €		131,67 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	2,00	61,5500 €		123,10 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	2,00	107,5000 €		215,00 €
eco participation	2,00	0,0200 €		0,04 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	2,00	240,5337 €		481,07 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	2,00	64,4398 €		128,88 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	2,00	32,4832 €		64,97 €
Eco ADN01	2,00	0,0168 €		0,03 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	2,00	157,5000 €		315,00 €
CLAVIER LOGITECH K120 / MICROSOFT / V7 USB NOIR OEM	2,00	16,5333 €		33,07 €
Eco A0E03	2,00	0,0500 €		0,10 €
Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 fps, Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1,00	54,6735 €		54,67 €
<b>Ordinateur Bureau : pour atelier</b>	<b>1,00</b>	<b>746,4601 €</b>		<b>746,45 €</b>
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1,00	65,8333 €		65,83 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1,00	61,5500 €		61,55 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	1,00	107,5000 €		107,50 €
eco participation	1,00	0,0200 €		0,02 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	1,00	240,5337 €		240,53 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	1,00	64,4398 €		64,44 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	1,00	32,4832 €		32,48 €
Eco ADN01	1,00	0,0168 €		0,02 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1,00	157,5000 €		157,50 €
CLAVIER LOGITECH K120 / MICROSOFT / V7 USB NOIR OEM	1,00	16,5333 €		16,53 €
Eco A0E03	1,00	0,0500 €		0,05 €
<b>Ordinateur Bureau : pour la poste</b>	<b>1,00</b>	<b>975,3836 €</b>		<b>975,37 €</b>
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1,00	65,8333 €		65,83 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1,00	61,5500 €		61,55 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	1,00	107,5000 €		107,50 €
eco participation	1,00	0,0200 €		0,02 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	1,00	240,5337 €		240,53 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	1,00	64,4398 €		64,44 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	1,00	32,4832 €		32,48 €
Eco ADN01	1,00	0,0168 €		0,02 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1,00	157,5000 €		157,50 €
Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 fps, Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1,00	54,6735 €		54,67 €
ECRAN 24" IIYAMA XUB2404HS-B2 24" LED 16/9 4 MS VGA HDMI DISPLAYPORT REGLABLE	1,00	189,5833 €		189,58 €
Eco A0E08	1,00	1,2500 €		1,25 €
<b>PC SECRETARIAT Ordinateur retouche photo</b>	<b>1,00</b>	<b>1 580,5952 €</b>		<b>1 580,59 €</b>
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1,00	65,8333 €		65,83 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1,00	61,5500 €		61,55 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1,00	157,5000 €		157,50 €
MSI PRO Z690-A WIFI DDR4 Carte Mère, ATX	1,00	269,8823 €		269,88 €
Intel Core i7-12700	1,00	390,9187 €		390,92 €
WD_BLACK SN770 1TB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 5,150 Mo/s	1,00	103,8574 €		103,86 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	2,00	40,8166 €		81,63 €
Eco ADN01	2,00	0,0168 €		0,03 €
ECRAN 24" IIYAMA XB2474HS-B2 VGA HDMI DP HP	2,00	189,5833 €		379,17 €
Eco A0E08	2,00	1,2500 €		2,50 €
CABLE DISPLAYPORT (3 Mètres;OR;MALE / MALE)	1,00	13,2500 €		13,25 €
Eco ADN01	1,00	0,0168 €		0,02 €

Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 ips. Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1,00	54,8735 €	54,87 €
<b><u>portable + Nas mairie</u></b>	<b>1,00</b>	<b>1 371,3610 €</b>	<b>1 371,35 €</b>
SYNOLOGY DS220+ 2-Bay NAS-Case	2,00	359,8164 €	719,63 €
Seagate IronWolf Pro ST4000NE001. Taille du disque dur: 3.5". Capacité disque dur: 4000 Go. Vitesse de rotation du disque dur: 7200 tr/min	4,00	148,3487 €	593,39 €
CABLE RESEAU MULTIBRIN (2 Mètres; Cat 6; Blindé - FTP)	2,00	4,1667 €	8,33 €
Vérification quotidienne des sauvegardes du lundi au vendredi cout mensuel	1,00	50,0000 €	50,00 €
DELL Vostro 3520. Type de produit: Ordinateur portable, Format: Clapet. Famille de processeur: Intel® Core™ i3, Modèle de processeur: i3-1215U. Taille de l'écran: 39,6 cm (15.6"); Type HD: Full HD, Résolution de l'écran: 1920 x 1080 pixels. Mémoire interne: 8 Go, Type de mémoire interne: DDR4-SDRAM. Capacité totale de stockage: 256 Go, Supports de stockage: SSD. Modèle d'adaptateur graphique inclus: Intel® UHD Graphics. Système d'exploitation installé: Windows 10 Pro. Couleur du produit: Noir	2,00	654,1667 €	1 308,33 €
Microsoft CSP Perpétuel Office LTSC Standard 2021 Client de type Education - 1 licence - 1 poste PC - Windows 10 ou 11 POUR ORDINATEUR PORTABLE DE L'ECOLE	1,00	72,0000 €	72,00 €
Endpoint Protection Subscription License with Support 1-99 Devices 1Y	7,00	38,0000 €	266,00 €
<b><u>Office 365 (tarifs mensuel)</u></b>	<b>1,00</b>	<b>30,7500 €</b>	<b>30,75 €</b>
EXCHANGE ONLINE PLAN 1	6,00	3,4250 €	20,55 €
Microsoft Defender for Office 365 (Plan 1)	6,00	1,7000 €	10,20 €
<b><u>Office en Local valable jusqu'en 2031</u></b>	<b>1,00</b>	<b>1 744,9998 €</b>	<b>1 745,00 €</b>
LOGICIEL MICROSOFT OFFICE PRO PLUS 2021 OEM	6,00	290,8333 €	1 745,00 €
<b><u>Livraison - installation</u></b>	<b>1,00</b>	<b>800,0000 €</b>	<b>800,00 €</b>
Forfait Global	1,00	800,0000 €	800,00 €
<b><u>Contrat de maintenance</u></b>	<b>1,00</b>	<b>500,0000 €</b>	<b>500,00 €</b>
Contrat de maintenance Annuel comprenant main d'oeuvre et déplacement pour 5 ordinateurs	1,00	500,0000 €	500,00 €

> d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 23 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois,  le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :</b> 5 avril 2023	<b>Étaient présents :</b> Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 15	<b>Absents excusés :</b> Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN
<b>PRESENTS</b> 13 <b>VOTANTS</b> 15	<b>Procuration :</b> Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032703 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION D'UN  
ECRAN POUR LA SALLE DU CONSEIL**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un travail a été réalisé sur les écrans tactiles interactifs et qu'il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du vidéo projecteur et de l'écran de la mairie, afin d'avoir du matériel adapté au besoin actuel et futur :

- D'assurer un confort visuel : le Conseil municipal a décidé de ne plus imprimer de document, il s'avère donc nécessaire d'acquérir un outil permettant une bonne lecture à l'écran, un écran vidéo étant trop imprécis et surtout d'après l'avis de techniciens avec un vidéo projecteur la configuration de la salle ne permettra pas une bonne lecture de toutes parts surtout s'il faut conserver l'aspect esthétique (pour les mariages...).
- De permettre la diffusion de médias et de la bureautique à tous les usagers de la salle, professionnels et autres avec un excellent confort visuel.
- De permettre un travail collaboratif et de se connecter à plusieurs avec les fonctions : vidéoprojecteur, visioconférence (qui sont de plus en plus d'actualité), tableau blanc.

Il s'agit de la fourniture, de l'installation :

- . 1 écran
- . 1 support mobile motorisé
- . 1 caméra de visioconférence avec barre de son
- . Equipements
- . Mise en service

Madame Cécile DAILLIERES donne les résultats de la consultation portant sur les coûts du matériel à l'achat pour la salle du Conseil. Elle présente un comparatif portant sur différentes solutions économiques, prenant en compte le besoin de tous les intervenants et les évolutions possibles.

Après présentation de la consultation et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de retenir, l'offre de la société IMAGIN'MICRO la MIEUX DISANTE, portant sur :

Le matériel, les frais de livraison et d'installation pour un montant de 7 306.84 € HT correspondants à :

Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Remise	Montant HT
<b>Ecran + visio conference</b>	<b>1,00</b>	<b>7 306,8448 €</b>		<b>7 306,84 €</b>
VIVITEK EK865i Ecran collaboratif 86" 4K UHD	1,00	4 199,2550 €		4 199,26 €
Gerantie 3 ans - Nouvelle génération - Support mural inclus dans le carton eco participation	1,00	11,7900 €		11,79 €
FUNC SUPPORT MOBILE MOTORISE POUR ECRAN 48 "	1,00	1 315,8333 €		1 315,83 €
SMS PRESENCE PLATINE FIXATION -VESA 800x600	1,00	71,1200 €		71,12 €
SMS PRESENCE ETAGERE FOUR CAMERA VISIO	1,00	53,3400 €		53,34 €
Aver caméra de visioconférence avec barre de son 4 k	1,00	1 141,7427 €		1 141,74 €
Eco A0E05	1,00	0,2500 €		0,25 €
ACCELL-USB 3.0 UNIVERSAL DOCKING STATION + CORDON SHUKO 1.8M	1,00	317,5000 €		317,50 €
PURELINK RALLONGE USB 3.1 5 M	1,00	53,3400 €		53,34 €
Eco A0E03	1,00	0,0500 €		0,05 €
PURELINK HDMI CABLE 1 M	1,00	12,6238 €		12,62 €
TRANSPORT HORS GABARIT - GESTION - EMBALLAGE - ASSURANCE	1,00	130,0000 €		130,00 €

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 14  
**Procuration :**  
Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032704 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 de la Commune.

Le compte administratif s'établit ainsi :

<u>section de fonctionnement</u>	
total des dépenses de l'exercice	932 251,50 €
total des recettes de l'exercice	1 144 493,93 €
résultat de l'exercice	212 242,43 €
résultat antérieur reporté	369 963,50 €
<b>résultat de clôture</b>	<b>582 205,93 €</b>
<u>section d'investissement</u>	
total des dépenses de l'exercice	312 876,80 €
total des recettes de l'exercice	544 076,75 €
résultat de l'exercice	231 199,95 €
résultat antérieur reporté	79 863,59 €
<b>résultat de clôture</b>	<b>311 063,54 €</b>
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>443 442,38 €</b>
<b>résultat global de clôture</b>	<b>893 269,47 €</b>
<u>reste à réaliser</u>	
recettes	0,00 €
dépenses	703 800,00 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Général.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15  
**Procuration :**  
Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration  
à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032705 COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
  - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES**  
**SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15  
**Procuration :**  
Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032706 BUDGET DE LA COMMUNE :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice,
- ✓ Considérant que pour établir le budget primitif
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- ✓ Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de **FONCTIONNEMENT** de :

**Au titre des exercices antérieurs :**  
(A) Excédent (+) / Déficit (-) : 369 963.50 €

**Au titre de l'exercice arrêté :**  
(B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 212 242.43 €

**Soit un résultat à affecter :**  
(C) = A + B : + 582 205.93 €

✓ Considérant **POUR MÉMOIRE** que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 232 544,86 €

✓ **Besoin de financement de la section d'investissement**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :  
(D) : + 311 063.54 €

Solde des restes à réaliser en investissement  
(E) Excédent (+) / Déficit (-) : 0 € RAR Dépenses : 0 €  
RAR Recettes : 0 €

**AFFECTATION OBLIGATOIRE :**  
Besoin à couvrir : (F) : D + E : 0 €  
Solde (G) : C - F : + 582 205.93 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0) : 200 000 € (200 000 € - (D))

✓ d'affecter en réserve (compte 1068) : 200 000.00 €  
✓ d'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 382 205.93 €

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration  
à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032707 MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA  
SCOLARISATION DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DOMICILIÉS À SOLESMES ET  
SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIVÉES  
Pour l'année scolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la contribution financière de la Commune de Solesmes à la  
scolarisation des élèves du primaire résidant dans les écoles privées pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour information ce montant était de :

- 83.24 € en 2001, 86.59 € en 2002, 90 € en 2003, 91.80 € en 2004, 93.64 € en 2005, 95.51 € en  
2006, 97 € en 2007, 99 € en 2008,
- 200 € depuis l'année scolaire 2008/2009 jusqu'à 2012/2013
- 300 € depuis l'année scolaire 2013/2014

Sachant que le coût de fonctionnement annuel d'un enfant scolarisé à l'école publique de Solesmes est environ  
de 1 614 € sur l'exercice 2022 (hors frais périscolaires).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer  
à 300 € par enfant la contribution financière de la commune de Solesmes à la scolarisation des élèves du  
primaire domiciliés à Solesmes et scolarisés dans les écoles privées pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15  
**Procuration :**  
Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23032708 TAUX D'IMPOSITION 2023**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2023 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation 8,16 % taux (2020)
- Taxe Foncier Bâti 35.78 % = Taux (2020) communal 15.06 % + taux (2020)  
départemental 20.72 % (à compter du 1<sup>er</sup>/01/2021)
- Taxe Foncier Non Bâti 24.78 % (Idem depuis 2005)

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS  
VOTANTS** 12  
15

**Procuration :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032709 BUDGET DE LA COMMUNE :  
BUDGET PRIMITIF 2023**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le  
budget primitif 2023 :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : **1 486 339.13 €**  
La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : **1 107 980.00 €**

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032710 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions 2023 comme suit, étant précisé que :

Frédéric TOP n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'association St Raphaël et des Sœurs gardes malades.

ASSOCIATIONS	2023	
	Subvention annuelle	Vote
ST RAPHAEL	4 000	15 voix POUR
SOUVENIR Français	60	15 voix POUR
J.S.S.	2 500	15 voix POUR
MEDAILLES MILITAIRES	60	15 voix POUR
ENNEMIS DES CULTURES	450	15 voix POUR
PARENTS D'ELEVES	1 500	15 voix POUR
CROIX ROUGE	60	15 voix POUR
DON DU SANG BENEVOLE	85	15 voix POUR
SŒURS GARDES MALADES	300	15 voix POUR
ASSADE	75	15 voix POUR
LA SOLESMIENNE	300	10 voix POUR 5 abstentions
	<b>9 390</b>	

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**  
**DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23032711 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2023 A  
L'ASSOCIATION L'ENTRACTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le directeur de l'Entracte, a sollicité en 2018 les communes du canton de Sablé-sur-Sarthe, afin de s'inscrire dans un programme d'irrigation culturelle à l'échelle du territoire. Il rappelle également que le Conseil avait émis un avis favorable en 2018, 2019, 2020 et 2022 pour l'octroi d'une subvention 1 000 € à l'association l'Entracte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention en 2023 de 1 000 € à l'association l'Entracte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Présidente de l'association l'Entracte.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cécile Daillieres', written over a faint grid background.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15  
**Procuration :**  
Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032712 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DE 2023 pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à une forte hausse du prix des énergies, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de fixer à partir de 2023 comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes (qui n'avaient pas augmenté depuis 2013) pour les associations hors Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc :

**En plus des tarifs ci-dessous,  
Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :  
+ 0.30 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures et 100 kwh par demi journée**

		Tarifs depuis 2013	Proposition tarifs au 1er avril 2023
Week-end et jours fériés	Grande salle + petite salle + cuisine	560 €	616 €
	Grande salle + cuisine	500 €	550 €
	Petite salle + cuisine	350 €	385 €
Journée du lundi au vendredi	Grande salle + petite salle + cuisine	390 €	429 €
	Grande salle + cuisine	350 €	385 €
	Petite salle + cuisine	250 €	275 €
1/2 journée	Grande salle + cuisine	200 €	220 €
	Grande salle sans cuisine	140 €	154 €
	Petite salle + cuisine	115 €	127 €
	Petite salle sans cuisine	70 €	77 €

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCAZION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**  
**DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032713 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR  
DE 2023 POUR LES ASSOCIATIONS DE SOLESMES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à une forte hausse du prix des énergies, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de fixer à partir de 2023 comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes (qui n'avaient pas augmenté depuis 2013) les associations de Solesmes.

**En plus des locations gratuites et tarifs de locations ci-dessous,  
Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :  
+ 0.30 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures**

**1) Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :**

**Le Groupe 1** continuant à bénéficier de :

**2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an  
ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :**

SOLESMES LOISIRS CULTURE (S.L.C.) ;  
LE CLUB PHOTO (Section de S.L.C.) ;  
SCRABBLE (Section de S.L.C.) ;  
TAROT (Section de S.L.C.) ;  
THEATRE (Section de S.L.C.) ;  
JEUNESSE SPORTIVE SOLESMIENNE (J.S.S.) ;  
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.) ;  
CLUB DES RETRAITES ;  
COMITE DES FETES DE SOLESMES ;  
COMITE DE JUMELAGE DE SOLESMES ;  
ASSOCIATION DE PECHE LA SABOLIENNE.  
ASSOCIATION LE VERGER DU PRE SUR L'EAU

**Le Groupe 2** bénéficiant de :

**1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :**

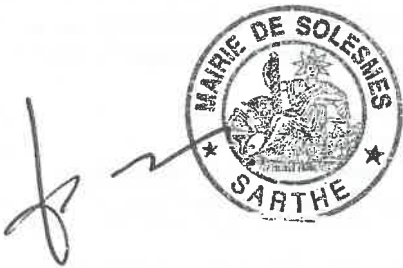
L'ASSOCIATION SAINT RAPHAEL ;  
LE SOUVENIR FRANCAIS ;  
LES AMIS DE SOLESMES ;  
L'A.P.E.I. SABLE SOLESMES ;  
LA SOLESMIENNE  
BILLARD (Section de S.L.C.) ;

## 2) Tarifs en dehors des locations gratuites

		Tarifs depuis 2013	Proposition tarifs au 1er avril 2023
Week-end et jours fériés	Grande salle + petite salle + cuisine	320 €	352 €
	Grande salle + cuisine	250 €	275 €
Journée du lundi au vendredi	Grande salle + petite salle + cuisine	250 €	275 €
	Grande salle + cuisine	190 €	209 €

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIÈRES



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Cécile Daillières, the secretary mentioned in the text above.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de  
Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
5 avril 2023

**Étaient présents :**

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absents excusés :**

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON  
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032714 RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN DE  
PRODUCTION DE REPAS ET DE LIVRAISON POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE -**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03/12/2018, la commune décidait d'adhérer au service commun de production de repas et de livraison pour la restauration collective.

Il présente au conseil municipal une convention l'autorisant à renouveler l'adhésion pour une durée de 20 mois, du 01/01/2023 au 31/08/2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun de production de repas et de livraison pour la restauration collective pour une durée de 20 mois, du 01/01/2023 au 31/08/2024.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 27 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 23 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 5 avril 2023  
**Étaient présents :**  
M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,  
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15  
**Absents excusés :**  
Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

**PRESENTS** 12  
**VOTANTS** 15  
**Procuration :**  
Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23032715 NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS -**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- Charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
7	B	ROUTE DU MANS	N°A354
9		ROUTE DU MANS	N°A537
11		ROUTE DU MANS	N°A539

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



